



COMMUNE DE  
**Gibloux**

## **Séance du Conseil général du 6 octobre 2022**

### **Message du Bureau du Conseil Général**

---

**Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de Mme Caroline Spicher représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz demandant d'élargir l'offre pour concilier vie professionnelle et vie familiale (30 mai 2022)**

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Lors de la séance du Conseil général du 31 mai 2022, Mme Caroline Spicher a fait part de la proposition citée ci-dessus.

Vous trouverez en annexe le texte de la proposition.

**Le Bureau du Conseil général préavise cette proposition de recevable.**

Nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos cordiales salutations.

Farvagny, le 13 septembre 2022

Le Bureau du Conseil général

### **Texte de la proposition :**

Mme Caroline Spicher représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Élargir l'offre pour concilier vie professionnelle et vie familiale »

Le Message sur les comptes indique, p. 58, qu'une provision de Fr. 500'000.- est affectée à des investissements pour la jeunesse. Cette provision a éveillé des idées au sein de notre groupe. Nous nous sommes demandé ce que la commune, compte tenu de ces exercices comptables positifs, pouvait faire mieux pour la population. La conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale s'est vite imposée comme un thème à améliorer.

Plus concrètement, nous demandons que la crèche et les accueils extrascolaires ouvrent dès 6h30 et jusqu'à 18h30, que les tarifs soient revus pour être plus avantageux pour les familles et encourager, notamment, la fréquentation de l'accueil extrascolaire pendant les vacances. Enfin, nous demandons d'appliquer le principe « un enfant inscrit, une unité ouverte » pour l'accueil. Actuellement, pour qu'une plage horaire soit ouverte, il faut trois enfants inscrits.

En 1ère enfantine, les élèves n'ont pratiquement que des demi-journées de classe. Or, les accueils n'ouvrent pas sur le temps de classe, à moins que trois enfants ne soient inscrits. Organiser son temps de travail peut déjà s'avérer compliqué avec la scolarisation des enfants. S'il faut en plus chercher des parents dans la même situation pour s'assurer d'une prise en charge, cela rajoute une couche. Et puis les délais d'annonce à l'accueil arrivent bien avant la rentrée scolaire ! Cela en fait des soucis à gérer, des mois avant que son enfant entre enfin à l'école.

En plus, si l'horaire de travail est imposé, qu'il faudrait être à son poste à 7h, c'est aujourd'hui impossible à tenir avec les horaires de la crèche ou de l'accueil. Ouvrir 30 minutes plus tôt serait déjà d'une grande aide pour de nombreux parents dans toute la commune.

Enfin, vu le coût de ces structures et les bons comptes présentés année après année, un coup de pouce pour baisser la participation financière des parents serait adéquat.

Investir dans l'offre d'accueil de la petite enfance et des enfants scolarisés est bénéfique à l'ensemble de la communauté. Les parents qui travaillent contribuent individuellement à l'AVS et au deuxième pilier. Cela diminue également la part des subsides dédiés aux primes d'assurance-maladie. Et cela augmente aussi la part d'impôts encaissés. A terme, ce sont les finances publiques qui s'en portent mieux.

A l'argument de « tout le monde n'en profite pas », le groupe de Vuisternens-en-Ogoz réplique qu'il y a bien des infrastructures qui ne profitent pas à toute la population, le Home par exemple. Tous nos aînés n'y vont pas et pourtant tous les contribuables le financent par le biais de l'impôt. Nous ne parlons pas ici d'un privilège ou d'un caprice, mais d'une demande légitime d'offrir aux familles un cadre le plus adéquat possible pour qu'elles puissent subvenir à leurs besoins, à ceux des assurances sociales et de la collectivité entière.